Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260401-D2026_034-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 034

Délibération n° 034-2026 – Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **23**
Nombre de pouvoirs : **0**
Nombre de Conseillers présents : **23**
Quorum : **12**
Date de convocation : **23 mars 2026**

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Patrice VIVIEN – Mme Véronique WYART – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Catherine TANIC – M. Jean-Yves LE BRIÉRO – M. Gérard BARREAU – Mme Servane CADIOU – M. Jean-Luc CAILLÉ – Mme Frédérique CALÈS – Mme Jocelyne LEGENDRE – Mme Gwénaëlle KROL – M. Laurent BUREL – M. Sébastien MERY – Mme Pauline TARDY – Mme Blandine BERKELMANS – M Didier RIAULT – M. Victor LAVOLÉ – M. Renaud de BOISSIEU – Mme Annie GILLAIZEAU – M. Armand JAMIER – M. Eric SCHMITT

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : Mme Sophie COEURU

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal, et pour la durée du mandat de ce conseil, la commune étant adhérente au Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit désigner, parmi ses membres, son représentant qui siégera dans ce Comité.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260401-D2026_034-DE

Conformément aux statuts du C.N.A.S., la commune membre est représentée comme suit :

- 1 délégué.

Sur proposition de Monsieur le Maire et en accord avec les membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de nommer :

Madame Catherine TANIC	Déléguée élue représentante du CNAS
Madame Céline MALOISEL	Agent délégué représentant du CNAS

Pour extrait conforme, le 01 avril 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-COULOMB - ILLE-ET-VILAINE -

Jean-Michel FREDOU

Transmis au représentant
de l'Etat le 01 avril 2026
Publié le 01 avril 2026